

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE DÉBAT PARLEMENTAIRE PRÉALABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, en l'occurrence l'imposition forcée du système métrique, à compter du 1^{er} janvier 1981, dans les magasins d'alimentation.

Comme le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a reconnu à la Chambre, le 25 avril dernier, que celle-ci n'a jamais adopté de mesure législative concernant l'adoption du système métrique et comme plusieurs grandes chaînes d'alimentation, dont Loblaws, Dominion, IGA, Sunnybrook Markets et Farmboy Markets, ont déjà signalé leur opposition à la métrification forcée, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la conversion au système métrique des magasins d'alimentation canadiens ne soit entreprise qu'après une discussion sérieuse de la question au Parlement portant sur tous les aspects de la vente au détail de produits alimentaires et sur la portée de cette mesure sur les consommateurs canadiens eux-mêmes.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA HAUSSE DU TAUX DE BASE DE LA PENSION AUX INVALIDES DE GUERRE SELON LA FORMULE ACCEPTÉE EN 1973—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), je propose:

Que la Chambre note l'inquiétude constante des anciens combattants devant le refus du gouvernement de hausser le taux de base de la pension aux invalides de guerre selon la formule acceptée en 1973 et qu'elle requière du ministre des Affaires des anciens combattants qu'il présente une mesure législative prévoyant que le taux de base sera rajusté chaque année, sans faute, au niveau de la rémunération moyenne nette des cinq catégories d'emploi que le Parlement a désignées en 1973, ce qu'il est urgent de faire sans plus de délai.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LES MESURES PROPRES À RÉDUIRE LES RISQUES POUR LES BATEAUX DE HEURTER DES PONTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, si je ne m'abuse, le distingué député de Yellowhead (M. Clark) est un porte-parole de mon parti.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Collez une étoile sur son bulletin!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député voudra bien s'en tenir à la lecture de sa motion.

M. Forrestall: Madame le Président, le tragique accident qui s'est produit la semaine dernière dans la baie de Tampa, en Floride, montre bien à quel point il est urgent de réduire les risques pour les bateaux de heurter des ponts. Étant donné que, au Canada, de nombreux ponts enjambent des voies navigables nationales et internationales à circulation très dense et étant donné le coût élevé de la prévention des accidents dans ce domaine, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

● (1415)

Que la Chambre enjoigne le gouvernement d'engager des négociations approfondies avec les autorités compétentes afin de trouver une formule acceptable pour le financement d'un système de protection des piliers afin de diminuer et, espérons-le, d'éliminer les risques d'accidents entraînant des pertes de vie, une interruption prolongée de la circulation et autres inconvénients.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE COÛT DU TRANSFERT D'ELDORADO NUCLÉAIRE, DE PARCS CANADA ET DU MAAC

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ce dernier sait certainement qu'au cours des dernières semaines, le gouvernement a annoncé qu'il n'avait pas suffisamment d'argent pour construire un réseau de transports urbains en Ontario, pour réaliser le projet d'aménagement d'un terminal céréalier à Prince Rupert, pour transformer le réseau ferroviaire de Winnipeg, pour construire des installations portuaires destinées aux petites embarcations dans les provinces de l'Atlantique, ni pour réaliser le projet SYSCO au Cap-Breton ou divers autres projets organisés par le MEER dans tout le pays.

Cela étant, le ministre pourrait-il dire à la Chambre combien coûtera en tout au gouvernement canadien le transfert d'Eldorado nucléaire Ltée, celui de Parcs Canada et le fait d'avoir changé de terrain à bâtir pour les locaux du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown?